AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Les triplés, à deux c'est mieux !



Pour soutenir les familles allocataires qui rencontrent des difficultés, la Caf peut leur proposer des solutions d'accompagnement. Reportage dans le Rhône (69), où des partenariats ont été créés entre la Caf et plusieurs associations.

Les couches et les biberons n'ont plus de secret pour Anne ! Heureusement, depuis la naissance de ses triplés, cette jeune maman bénéficie d'une aide à domicile, mise en place par l'association Adiaf-Savarahm, avec le soutien de la Caf du Rhône. *« À la naissance de mes trois enfants, nous devions donner six biberons par jour à chacun. Les garçons mettaient parfois jusqu'à 45 minutes pour les boire : je vous laisse imaginer la difficulté ! »*, confie-t-elle.

Sans l'aide de Dorothée, les choses auraient été plus complexes. Cette technicienne d'intervention sociale et familiale (Tisf) l'accompagne non seulement pour s'occuper des enfants, mais aussi pour s'acquitter des tâches ménagères et des courses. Elle apporte également des conseils dans la nouvelle organisation de la vie familiale et dans les relations avec ses enfants.

Anne reconnaît que sa présence lui est très précieuse, surtout depuis la fin du congé parental de son époux : *« C'est un soutien très important sur le plan pratique et psychologique. Dorothée a de l'expérience et elle a toujours le sourire. »* Salariée depuis qu'elle a obtenu son diplôme, Dorothée apprécie son travail. *« C'est toujours une aventure ! Je ne sais jamais ce qui m'attend quand j'arrive dans une famille. »* Elle fait partie de l'équipe de professionnels diplômés et qualifiés d'Adiaf-Savarahm, qui intervient depuis plus de

© MARA MAZZANTI.

quarante ans au domicile des familles et des personnes dépendantes.

Tâches quotidiennes ou administratives

Dans le cadre de son partenariat avec la Caf du Rhône, l'association propose aux allocataires de bénéficier de deux dispositifs : un soutien par un Tisf, comme Dorothée, ou par un auxiliaire de vie sociale (Avs). L'accompagnement est alors différent. L'Avs apporte une aide dans les tâches quotidiennes (ménage et courses essentiellement), alors que le Tisf accompagne plus particulièrement les familles et peut même les aider à mener à bien leurs projets. En plus des tâches courantes, ce professionnel peut donc venir à leur rescousse pour définir le budget familial, les accompagner dans leur rôle de parents ou effectuer des démarches administratives. Dans les deux cas, ce soutien ponctuel peut se faire à moindre coût, grâce à un financement accordé par votre Caf.

Clémence Fabre

À SAVOIR

Comment bénéficier de l'aide à domicile ?

Grossesse, naissance, décès, séparation, maladie longue durée, famille nombreuse… vous pouvez bénéficier du soutien d'un Tisf ou d'un Avs, de manière temporaire, pour surmonter un changement de situation familiale. Votre participation financière est obligatoire et calculée sur une base horaire, en fonction de votre quotient familial. Pour qu'une partie des frais soit financée par votre Caf, vous devez être allocataire et faire appel aux structures agréées par votre caisse. Vous pouvez retrouver la liste des partenaires sur les pages locales du site caf.fr.

ARAMIS

A vos côtés pour vous accompagner !



L'arrivée d'un enfant est l'un des plus beaux moments de la vie, mais elle génère de grands changements et engendre souvent beaucoup de fatigue.

Profiter au maximum de son enfant, c'est plus facile lorsque l'on est moins épuisé !

ARAMIS est là pour vous, afin de vous aider dès l'arrivée de bébé.

Comment ARAMIS peut m'aider ?

ARAMIS est une association à but non lucratif, membre de la fédération Adessadomicile, qui intervient sur l'ensemble du département. Elle met à votre disposition des professionnelles qualifiées (Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale) pour vous épauler, à votre domicile, dès l'arrivée de votre bébé.

Selon vos besoins : prise en charge du bébé et des autres enfants, aide aux repas, aide à la toilette de bébé, tâches ménagères, repassage, démarches administratives…

Quel financement ?

La Caf prend en charge financièrement la majeure partie de l'accompagnement proposé pour que le tarif appliqué tienne compte de vos ressources. Il vous suffit pour cela d'être allocataire Caf. Vous pouvez vous référer au tableau des restes à charge au verso, fonction de votre quotient familial, pour calculer votre participation financière.

Sur ce reste à charge, ARAMIS vous offre en complément 1€ par heure d'intervention sur vos 20 premières heures d'intervention.

Qui contacter ?

ARAMIS au 04 73 35 53 60.

Une responsable du service viendra vous rencontrer pour faire un bilan de vos besoins et établir avec vous les modalités d'accompagnement à votre domicile.

Adresse d'ARAMIS : 114 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand.